

The image shows a close-up of a person's face, partially obscured by the European Union flag. The flag's blue field with yellow stars is prominent in the upper right and lower right corners. The person's face is in the upper left, showing a nose and eye. The overall tone is professional and official.

# L'épargne privée

## Levier stratégique de la souveraineté européenne

Face aux défis des transitions énergétiques et digitales et de l'autonomie stratégique en Europe et aux contraintes budgétaires du secteur public, le recours à l'épargne privée reste plus que nécessaire et souhaitable pour répondre au besoin d'investissements massifs requis pour financer l'économie réelle et garantir la souveraineté européenne.

La France connaît un taux d'épargne élevé, à 18,9 % du revenu disponible au deuxième trimestre 2025<sup>1</sup> avec plus de 4 400 milliards d'euros, contre 14 % en moyenne dans la zone euro. C'est un niveau record depuis les années 70. L'épargne représente ainsi environ 40 % de l'actif total des ménages, le solde étant constitué d'actifs non financiers, principalement immobiliers. Ce patrimoine est alimenté par un flux d'épargne financière particulièrement dynamique depuis la crise sanitaire, avec un taux d'épargne financière de 10,5 % du revenu disponible brut, en hausse de 4 points par rapport à la moyenne observée entre 2015 et 2019.

**La structure de ce patrimoine traduit des comportements d'épargne** marqués par la recherche de sécurité, avec des investissements massifs sur des produits de placement à taux administrés (Livret A, LDDS, etc.) ou dans les fonds en euros des compagnies d'assurance-vie. Or, ces produits sont aujourd'hui en décalage avec les besoins de l'économie productive. Financer les PME, soutenir la croissance verte, investir dans des infrastructures durables, renforcer notre autonomie industrielle : autant d'enjeux qui requièrent des ressources de long terme, plus à risque, moins liquides.

Dans le même temps, les dernières prévisions de croissance de la Commission européenne anticipent une croissance du PIB de l'Union eu-

ropéenne de seulement 1,4% en 2025 et 2026, et le déficit budgétaire moyen des pays de l'Union européenne devrait augmenter de 3.1% du PIB en 2024 à 3,4 % d'ici à 2027, en partie en raison de l'augmentation des dépenses de défense, qui passeront de 1,5 % du PIB en 2024 à 2.0 % en 2027. La France et les États européens se trouvent ainsi face à un risque important de déficit de financement de l'économie réelle, alors que les défis de souveraineté posés sont nombreux : de nouveaux contextes géopolitiques et géostratégiques, une concurrence mondiale accrue dans un contexte de désindustrialisation européenne, la nécessité toujours existante de décarboner les économies et un mouvement de digitalisation qui s'accélère et pose les bases d'une nouvelle économie. Enfin, la souveraineté de chaque État repose aussi sur sa capacité à développer ses propres filières en soutenant le tissu local des entreprises comme vecteurs forts d'impact sur leurs territoires.

**Pour tenter de combler le déficit d'investissement dans l'économie réelle**, les responsables politiques européens ont mis en œuvre divers programmes de financement, tels que InvestEU (372 milliards d'euros), NextGenerationEU (750 milliards d'euros), la politique de cohésion (378 milliards d'euros). Les besoins sont tels qu'ils nécessitent de faire appel à des sources de financement alternatives et complémentaires à la



De Gauche à droite :

**Alexis SARRAZIN**  
co-Head Infrastructure Debt

**Clément AUBOUIN**  
Directeur d'investissements Dette Privée



puissance publique dans des contextes budgétaires contraints en Europe.

Au-delà du rôle traditionnel des banques, les fonds d'investissements et les compagnies d'assurance ont pris une place grandissante en investissant significativement dans le non-coté en Dette Privée et notamment la dette des entreprises et la dette infrastructure. Celle-ci finance des secteurs essentiels comme l'énergie, les transports, les infrastructures sociales (santé, éducation notamment) et les télécommunications.

**Cependant, les PME et ETI continuent aujourd'hui d'avoir des besoins de financements**

significatifs, en fonds propres et en dette pour accompagner ces nouveaux challenges et financer leur croissance. A grande échelle, le déficit d'ETI accusé par la France (5 600, contre 12 000 en Allemagne, 10 000 en Italie comme en Grande-Bretagne) met en jeu la compétitivité de ses territoires et l'indépendance de ses acteurs économiques. Au niveau de l'emploi, les PME et les ETI représentent 95% de l'emploi en France. L'objectif est ainsi d'accompagner ces acteurs qui portent l'économie de demain car ils innovent, créent des emplois et développent les filières du futur. En les accompagnant, les fonds d'investissements et les compagnies d'assurance donnent à la France et à l'Europe, à leur échelle, les moyens de décider de leur destin industriel et

économique dans dix ou quinze ans. De même, les enjeux de financement des infrastructures européennes sont aujourd'hui si prégnants que le G20 a récemment estimé le déficit d'investissement dans les infrastructures en Europe à 2 000 milliards de dollars d'ici à 2040 sur la trajectoire

actuelle. Ainsi, la Banque Européenne d'Investissement évalue le besoin en investissement pour les infrastructures à environ 5% par an du PIB de l'Union européenne (contre moins de 3% en moyenne actuellement dans les pays membres).

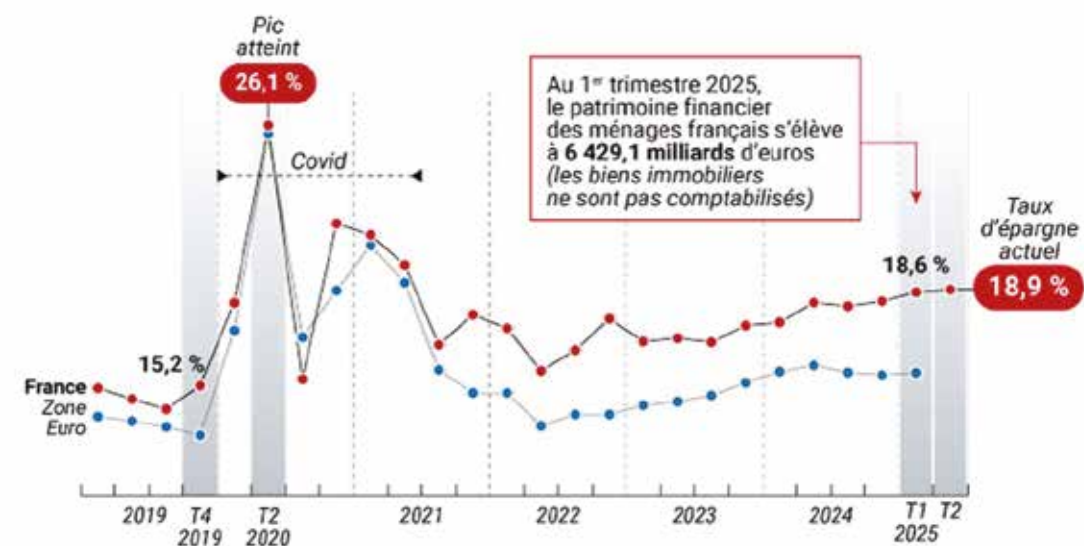
En effet, des infrastructures robustes, rénovées et résilientes, des entreprises bien capitalisées et qui investissent dans leur outil de production aideront à répondre plus efficacement aux situations extrêmes, par exemple de type Covid-19 (importance des hôpitaux et du digital) et à réduire la dépendance économique et géopolitique envers les chaînes d'approvisionnement mondialisées (production de batteries

électriques, recyclage des métaux, terres rares). La souveraineté énergétique repose sur des infrastructures efficaces (énergies renouvelables, nucléaire). Elle vise à accroître les capacités de production d'électricité décarbonée et à moindre coût marginal par rapport aux énergies fossiles importées, dont, par exemple, la France dépend encore à plus de 60 % de sa consommation d'énergie, tout en provenant d'Etats dont les intérêts stratégiques coïncident rarement avec les



**La Banque Européenne d'Investissement évalue le besoin en investissement pour les infrastructures à environ 5% par an du PIB de l'Union européenne.**

# Les contours de l'épargne des Français en 2025



Le patrimoine financier  
**6 429,1 milliards**  
dont

**60,2 %**

Livrets réglementés de dépôts bancaires  
et d'assurance-vie en euros  
(**3 869,2 milliards d'euros**)

**38,3 %**

placements plus risqués constitués  
majoritairement d'actions cotées ou non  
et d'assurance-vie en unités de compte  
(**2 464,7 milliards d'euros**)



## Quelques composantes de l'épargne financière :

L'épargne réglementée représente  
**954,9 milliards d'euros**  
soit 15 % du patrimoine financier dont



SO INFOGRAPHIE

nôtres. Elle constitue également un levier essentiel pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles électro-intensives européennes dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée et de hausse des tarifs douaniers. Enfin, la souveraineté digitale nécessite d'accélérer la transition en Europe en favorisant le déploiement et l'accès à des infrastructures de connectivité numérique sécurisées et durables (datacenters, réseaux de fibre), enjeux clés de sécurité et d'indépendance. Aujourd'hui, mobiliser l'épargne privée vers le financement de l'économie réelle à travers la distribution par les assureurs de produits d'investissements non cotés, est un nouveau levier pour la souveraineté des européens.

**La loi Industrie Verte promulguée le 23 octobre 2024** vise à accélérer la transition écologique de l'industrie française en encourageant l'innova-

tion, l'investissement durable et la réduction des émissions carbone. Parmi les mesures phares, il est prévu d'orienter l'épargne privée des Français vers des fonds investis en actifs non cotés (dont les dettes privées d'entreprises et d'infrastructure), renforçant ainsi le financement des PME et ETI pour soutenir la réindustrialisation et la transition énergétique. Cette disposition concerne directement l'épargne longue détenue dans les plans d'épargne retraite et les contrats d'assurance vie, qui devront, selon les profils de risque des clients, inclure une part d'actifs privés dans leurs portefeuilles d'allocations. Concrètement, l'investissement se fera au travers de fonds agréés ELTIF (European Long Term Investment Fund) ou de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque), spécialisés dans les actifs non cotés tels que la dette privée, le capital-investissement, l'immobilier ou encore les infrastructures.

## Au niveau européen, lors des négociations du prochain cadre financier pluriannuel

(2028–2034), l'Union Européenne a proposé la création d'un Fonds européen pour la compétitivité. Il devrait regrouper 11 programmes phares (Horizon Europe, EU4Health, LIFE, Digital Europe, etc.) pour un budget consolidé de 409 milliards d'euros. Dans l'hypothèse où seulement 3,2 % du patrimoine financier des ménages français (soit 208 milliards d'euros) seraient réorientés vers ce fonds, plus de la moitié de son budget serait financé.

L'investissement sur des supports dits 'non-cotés', et la dette privée en particulier, présente des caractéristiques intéressantes pour les épargnants. Comme toute classe d'actifs, la dette privée comporte des risques, il convient de se référer à la documentation des produits avant toute souscription. L'analyse financière des entreprises financées, l'étude approfondie de leur business model est importante, tout comme la diversification sectorielle et la granularité des portefeuilles. Ce marché s'est organisé depuis maintenant 15 ans et présente une profondeur intéressante qui permet d'assurer une sélectivité des opportunités d'investissement comprise entre 5 et 10%. Par ailleurs, la dette infrastructure présente de son côté un profil de risque généralement contracyclique, stable et de long terme, tout en générant des primes de rendements relativement intéressantes par rapport à d'autres classes d'actifs cotés de risque équivalent. Les fondamentaux de la dette infrastructure reposent sur la stabilité des cash-flows, leur contractualisation, l'importance stratégique des actifs financés et les sûretés associées – titres, actifs, comptes bancaires. Les taux de recouvrement en cas de défaut sont historiquement plus élevés que d'autres classes de dette, car les maturités des investissements sont adossées à des actifs qui ont une durée de vie longue (par exemple 35 ans pour le solaire photovoltaïque), ce qui représente l'une des principales particularités de cette classe d'actifs, et qui permet de soutenir des projets sur le long terme.

Ainsi, le secteur de la gestion d'actifs s'est très tôt mobilisé pour faire des enjeux de souveraineté (industrielle, énergétique et digitale notamment) des thèmes d'investissement prioritaires, potentiellement en ligne avec la réglementation SFDR (" Sustainable Finance Disclosure Regulation " est un règlement européen qui impose aux acteurs

financiers de publier des informations sur la durabilité de leurs produits d'investissement, afin de renforcer la transparence et de lutter contre le greenwashing), et pourra bénéficier d'un intérêt croissant de la clientèle non-professionnelle pour ces thématiques: ainsi, 53% des Français déclarent accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions d'épargne et de placement<sup>2</sup>. Cependant, cette sensibilité s'est encore trop peu traduite par des décisions d'investissement explicitement destinées au financement de la transition environnementale. Pour garantir cette autonomie industrielle et technologique, il est impératif que l'épargne aujourd'hui abondante reste en France et en Europe afin de notamment de soutenir les projets de relocalisation, d'infrastructures critiques et de filières stratégiques (batteries électriques, semi-conducteurs, hydrogène, transitions énergétique et digitale, défense et sécurité, agriculture durable, etc.).

## La démocratisation des offres en non coté

et notamment en dette privée d'entreprises et d'infrastructures dans les supports dédiés, éventuellement distribués par les assureurs, comme l'épargne retraite et l'assurance-vie, jouera aussi un rôle pédagogique et permettra à tout un chacun de contribuer au financement de l'économie réelle et à la souveraineté française et européenne. Dans cette perspective, les gérants d'actifs sauront contribuer à cette démarche en construisant des supports d'épargne adaptés, offrant une exposition aux acteurs du maillage économique des territoires et une bonne diversification dans l'univers de la dette privée. Les offres actuelles disponibles, orientées vers les investissements en dette privée dans les transitions énergétiques et digitales, visent, par exemple, avec un horizon d'investissement de 5 ans, une liquidité annuelle partielle, un rendement moyen net au-dessus de 6% pour un SRI de 3 (indicateur synthétique de risque basé sur une échelle du niveau de risque du support financier qui va de 1 à 7) ; ce qui place ces produits particulièrement compétitifs au regard des fonds à destination d'une clientèle non-professionnelle, dont le rendement moyen s'élève à 5,5%<sup>3</sup>. Voilà une belle opportunité pour les épargnants de concilier performance financière et extra-financière !

<sup>1</sup> Source : Fédération Bancaire Française

<sup>2</sup> Source : AMF/ Opinionway septembre 2025

<sup>3</sup> Source : France Invest / Quantalys